

Communiqué de presse

À l'approche des festivités du 1er Août, les autorités appellent à la responsabilité de toutes et tous

Le canton de Neuchâtel traverse une période durable de fortes chaleurs et de sécheresse. Les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir de précipitations significatives ces prochains jours et le risque d'incendie demeure très élevé. À l'approche des festivités du 1^{er} Août, les autorités cantonales rappellent que les mesures de prévention décidées ces dernières semaines restent pleinement en vigueur. Elles appellent la population à poursuivre les efforts entrepris depuis le début de l'été afin de protéger les personnes, les forêts et les ressources naturelles.

Face à une situation qui demeure préoccupante, le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) invitent la population à faire preuve d'une vigilance particulière. Dans les conditions actuelles, un simple geste d'inattention peut suffire à provoquer un incendie aux conséquences importantes pour les personnes, les habitations, les exploitations agricoles, les forêts et les moyens de secours mobilisés.

Les restrictions concernant les feux restent pleinement applicables

Les autorités rappellent que l'interdiction des feux en plein air et de l'utilisation d'engins pyrotechniques demeure en vigueur sur l'ensemble du territoire cantonal.

Les feux d'artifice, pétards, fusées, batteries d'artifices, fumigènes, lanternes volantes et autres dispositifs pyrotechniques restent interdits afin de limiter tout risque de départ de feu. À titre exceptionnel, les feux d'artifice officiels organisés par certaines communes les 31 juillet et 1^{er} août restent autorisés lorsqu'ils sont tirés depuis un lac par des professionnel-le-s dûment autorisé-e-s, dans le respect de mesures de sécurité renforcées et sous la surveillance des services compétents.

Les feux en plein air demeurent également interdits, à l'exception des installations hors sol situées à plus de 200 mètres d'une zone forestière ou boisée et aménagées sur des emplacements bétonnés prévus à cet effet. Même dans ces situations, les autorités invitent la population à renoncer aux grillades lorsque les conditions sont venteuses et rappellent que toute utilisation d'un barbecue relève de la responsabilité de chacun.

Le respect de ces mesures est essentiel pour préserver les forêts, les espaces naturels et éviter l'engagement de moyens de secours importants. Tout départ de feu ou toute situation suspecte doit être annoncé immédiatement au 118.

Une vigilance qui concerne également les activités de loisirs

Les fortes chaleurs conduisent de nombreuses personnes à rechercher la fraîcheur au bord des lacs, des rivières ou en forêt. Les autorités rappellent que ces activités de loisirs nécessitent elles aussi de la prudence.

Les activités aquatiques comportent des risques qui ne doivent pas être sous-estimés. Les baigneuses et baigneurs sont invités à ne pas surestimer leurs capacités physiques, à entrer progressivement dans une eau plus fraîche lorsque les températures sont élevées, à éviter la

baaignade sous l'influence de l'alcool ou en cas de problème de santé et à assurer une surveillance constante des enfants à proximité de l'eau.

Les promeneuses et promeneurs sont également appelés à rester attentifs lors de leurs déplacements en forêt, certains arbres ou certaines branches pouvant avoir été fragilisés par la sécheresse et présentent un risque de chute.

Préserver durablement les ressources naturelles

La sécheresse ne se limite pas au risque d'incendie. Elle affecte également les ressources en eau, les cours d'eau, la biodiversité et l'agriculture.

Les autorités rappellent que l'interdiction provisoire des pompages dans les cours d'eau demeure en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elles invitent également la population à faire un usage responsable de l'eau en limitant les consommations non essentielles, notamment l'arrosage des pelouses, le lavage des véhicules et d'autres usages d'agrément.

Ces gestes simples, adoptés par chacune et chacun, contribuent à préserver durablement les ressources naturelles et à limiter les conséquences de la sécheresse.

Toutes les informations réunies sur une même page

Afin de faciliter l'accès à l'information, le Canton de Neuchâtel met à disposition [une page internet](#) qui rassemble les principales recommandations et renvoie vers les informations détaillées des différents services concernés.

Cette page constitue un point d'entrée unique permettant de retrouver rapidement les mesures en vigueur concernant notamment la canicule, la sécheresse, les incendies de forêt, l'utilisation de l'eau, les activités de plein air, les recommandations destinées aux personnes vulnérables, aux employeurs ainsi que les autres informations utiles liées à cette situation exceptionnelle.

Un effort collectif pour protéger le canton

Depuis plusieurs semaines, chacun contribue, par ses gestes et son comportement, à limiter les risques liés à la sécheresse. Les autorités remercient la population pour cet engagement et l'invitent à poursuivre ses efforts. La vigilance de toutes et tous est essentielle pour protéger les personnes, les forêts et les ressources naturelles.

Contacts :

Romain Blanc, ingénieur forestier cantonal, service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 77 43 ;

Lt Col Maxime Franchi, inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, ECAP, tél. 079 505 57 89 ;

Thierry Michel, chef de l'État-major cantonal de conduite, service de la sécurité civile et militaire, tél. 032 889 63 31.

Neuchâtel, le 30 juillet 2026